

Les ruines de Loropéni, Burkina Faso

Dr Lassina Simporé

Archéologue et enseignant chercheur à l'université de Ouagadougou

Directeur des sites classés du Burkina Faso

Conservateur du site des ruines de Loropéni

mkelassane@yahoo.fr

Le Burkina Faso, pays d'Afrique de l'Ouest est de nos jours divisé en régions, provinces et communes. Les ruines de Loropéni, sont situées dans la région du sud-ouest, dans la province du Poni et dans la commune rurale de Loropéni. Le site est localisé à environ 4 km du chef-lieu de la commune, sur la route nationale n° 11 Gaoua-Banfora.

Description et éléments d'histoire du bien

De forme quadrangulaire, les ruines de Loropéni qui se trouvent au centre d'une zone tampon de 278,40 ha couverte par une savane arborée, s'étendent sur une superficie de 11 130 m². Depuis 1902, elles sont évoquées dans divers documents. Cependant, jusque-là, il est encore difficile de répondre à certaines interrogations comme celles-là. Qui sont les auteurs des ruines ? Quand ont-elles été construites ? À quelle fin ? Toutes les questions n'ont pas encore trouvé de réponses adéquates ; d'où, le surnom « *mystérieuses ruines de Loropéni* ».

En ce qui concerne les bâtisseurs, l'histoire du peuplement de la région dégage deux niveaux de peuplement :

- un premier niveau concerne les Gan, les Koulango, les Lorhon et les Touna ;
- un second niveau regroupe les Birifor, les Dyan, les Dyula et les Lobi. Les peuples de ce dernier groupe reconnaissent volontiers à ceux du premier, le statut de premiers occupants. C'est donc au sein des Gan, Koulango, Lorhon et Touna que se trouveraient les fondateurs des ruines. Les Gan et les Touna, attribuent à leurs ancêtres respectifs la primauté de l'occupation des lieux, même s'ils avouent qu'en réalité, les Koulango ont précédé leurs ancêtres. Néanmoins, à la lumière de leurs différentes sources, les historiens en sont arrivés à la déduction suivante : « on peut, en l'état actuel des connaissances, dire des Lorhon-Koulango-Touna qu'ils sont les bâtisseurs des ruines de pierres de la région, notamment celles de Loropéni et ce, à partir de leur installation avant le XV^e siècle. Les Gan qui seraient arrivés après eux, mieux organisés et sans doute numériquement plus importants ont produit la dispersion ou l'assimilation de ces autochtones et se seraient approprié leur héritage matériel »¹.

Sur la question de l'origine d'utilisation du site, les choses sont aussi en cours d'élaboration. Certains parlent de remparts fortifiés pour se protéger d'éventuels assaillants ;

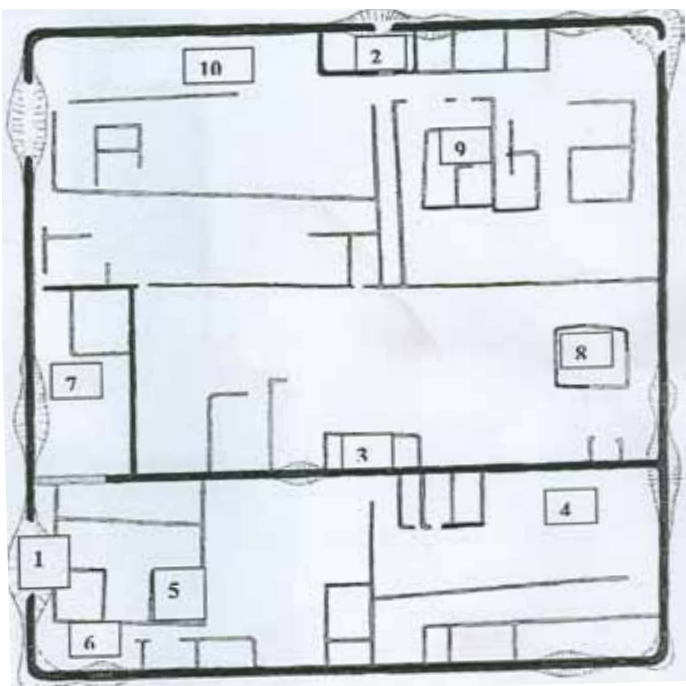


Figure 1 : Plan des ruines. © O. Napon & B. Rakotomamonjy



Figure 2 : Vue aérienne. © T. Joffroy

soit des chasseurs d'esclaves ou des hommes en quête d'or, soit des animaux féroces notamment les éléphants et ces fameux lions mangeurs d'hommes bien connus dans la région. En revanche, d'autres pensent que les ruines ont un rapport avec l'exploitation aurifère qui florissait jadis dans la région ; enfin, certains évoquent aussi la possibilité que les ruines aient été des entrepôts d'esclaves.

Les sources orales ne se prononcent pas sur l'âge des ruines de Loropéni. Cette question a été plutôt abordée par les recherches archéologiques. Les fouilles ont mis au jour des murs enfouis qui font croire que les ruines ont été occupées, abandonnées, puis réoccupées. Occupées combien de fois ? Abandonnées combien de fois ? Réoccupées combien de fois ? Aucune certitude ne vaut pour le moment même si l'on dénombre cinq couches d'enduit preuves de nombreux entretiens. Des restes de charbon de bois ont été datés du XI^e siècle comme preuve de présence humaine dans les ruines ; la suite de la recherche révélera un jour, la date de construction. Pour l'instant, cette date élimine les Birifor, les Dyan, les Dyula et les Lobi comme probables auteurs des ruines. Leurs traditions architecturales actuelles sont d'ailleurs différentes de celles du site.

Typologie constructive

Les ruines éparpillées dans la région du sud-ouest sont de plusieurs types. Celles de Loropéni sont proches du carré avec des côtés mesurant 105 m. Les murs sont construits en moellons de pierres latéritiques de formes variées, maçonnés selon des couches quasi horizontales avec un mortier de terre (argile) gravillonneuse. Généralement les gros moellons se trouvent à la base des murs jusqu'à hauteur d'homme ;

puis leur taille diminue au fur et à mesure que le mur monte. Les moellons de certaines pièces sont particuliers puisque taillés en forme d'obus. Il n'existe aucune trace probante de portes d'accès et on a aussi l'impression que tous les murs auraient été revêtus d'un crépi. Ce qui a suscité ces mots de Guilhem Marcel « les bâtisseurs voulurent la muraille droite et lisse, sans créneaux, sans meurtrières, sans fenêtres sur l'extérieur, sans aspérités pour l'escalade, sans fossé au dehors, sans remblai au-dedans, sans rien enfin qui rappelle une quelconque nécessité de défense ou d'attaque... »².

Les murs sont hauts de 5 à 6 m, larges de 1,40 m à leur base et se terminent au sommet par des colombins d'argile mélangés à des fragments de cuirasse et des gravillons de 20 à 30 cm d'épaisseur.

L'intérieur de l'enceinte est divisé en deux grands compartiments (nord et sud) comportant chacun des pièces adossées aux murs ou isolées dans la cour. Des traces d'emplacements de poutres et des vestiges de trous régulièrement alignés au sol afin de recevoir des poteaux laissent penser que les toitures de ces pièces étaient « plates ».

L'observation de la jonction entre les murs laisse voir que c'est le rempart qui a d'abord été construit, puis les cloisons et enfin les pièces intérieures.

État de conservation

Protection par textes (loi, décrets,...) ou règle coutumière de gestion, les ruines de Loropéni bénéficient de deux modes de préservation :



Figure 3 : Vue d'une pièce isolée à l'intérieur des ruines. © L. Simporé



Figure 4 : Fouilles révélant des niveaux inférieurs. © L. Koté

Modes traditionnels de protection

Le site bénéficie d'un certain niveau de sacralité. Aussi, est-il craint et respecté de tous, et toute intervention inappropriée (coupe d'arbres, agriculture, démolition des murs, etc.) y est interdite. Ces interdits sont présents dans la conscience de chacun. Chaque membre de la communauté respecte et participe à l'application des règles traditionnelles. En cas de constat de non-respect des règles, les chefs de village sont chargés de rappeler les contrevenants à l'ordre. Des sanctions (sacrifices de réparations) peuvent être demandées.

Modes modernes de protection

Le domaine qu'occupe le site des ruines de Loropéni et sa zone tampon ont été « légués » au Ministère en charge de la Culture et du Tourisme par les villages de Watan et de Loropéni. Cette attribution a été officialisée dans un « procès-verbal de palabre » en date du 10 janvier 2005. Les chefs de terre de ces deux villages sont des interlocuteurs de l'administration publique.

Par délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2008, un titre de propriété sur ledit domaine a été délivré par la commune de Loropéni au Ministère en charge de la Culture et du Tourisme.

Au plan national, la protection des ruines de Loropéni est matérialisée par les textes suivants :

- l'arrêté n° 2004-651/MCAT/SG/DPC du 9 août 2004 portant inscription de biens sur la liste du patrimoine national ;
- l'arrêté n° 2004-652/MCAT/SG/DPC du 9 août 2004 portant inscription de biens sur le registre d'inventaire ;
- la loi n° 024-2 007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel (articles 16 à 31) ;
- le décret n° 2008-861/PRES/PM/MCTC du 30 décembre 2008 portant classement des ruines de Loropéni ;
- l'arrêté n° 2008-075/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008, portant nomination du conservateur du site des ruines de Loropéni ;
- l'arrêté n° 2008-074/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant création d'un Comité de protection et de gestion des ruines de Loropéni ;
- l'arrêté n° 2008-076/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant création d'un Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur des ruines de Loropéni ;
- le décret n° 2011-1079/PRES/PM/MCTC portant organisation du Ministère de la Culture et du Tourisme ;
- l'arrêté n° 2012-048/MCT/SG/PM du 30 décembre 2011, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des sites classés au patrimoine mondial. Il s'agit d'une structure spéciale chargée de gérer les sites burkinabés élevés au rang de patrimoine mondial ou à inscrire sur la liste.

Mise en valeur

En vue d'offrir un cadre agréable aux visiteurs et de donner à l'Administration un cadre décent de travail, le Ministère de la Culture et du Tourisme a commencé la construction, autour de l'accès du site, d'un complexe composé d'un bloc administratif et d'une zone d'accueil (billetterie, bar-restaurant, musée, salle de conférences) et d'hébergement.

À chaque date anniversaire, des manifestations à caractère scientifique (colloque) et populaire (football, course à pied) sont régulièrement organisées. À cela s'ajoute la participation à de grands rendez-vous nationaux (Salon de tourisme, Festival de cinéma, etc.) et internationaux des responsables du site. Des conférences et expositions mobiles sont également organisées dans les autres villes du pays et surtout dans les établissements scolaires en vue d'intéresser les burkinabés à leur patrimoine. Les opérations de communications sont accompagnées de l'édition de supports (affiches, photos, flyers, banderoles, etc.)

État général de conservation, difficultés rencontrées, enjeux

Une évaluation faite au moment de l'élaboration du dossier de nomination fait ressortir que plus de 1000 ans après leur construction, les ruines sont encore présentes à 80 %. Grâce à certaines considérations traditionnelles, le site fait l'objet de craintes et de respect, de sorte qu'il n'existe pas de prélèvements de blocs de pierres pourtant prisés dans la région.

La principale préoccupation des gestionnaires actuels – et enjeu important – est de garder pratiquement intactes ces 80 % de structures au profit des générations futures. Pour cela, un diagnostic des menaces et



Figure 5 :
Pointe de
flèches.
© L. Simporé



Figure 6 : Vue de murets tests. © L. Simporé

pathologies a été fait afin de prévoir les solutions les plus appropriées. Les principaux problèmes du site mis en évidence sont : la position de certains arbres, les arrachements de moellons, les trous dans les murs, la dégradation des joints, les sillons dans les têtes de murs, les fissures, la disparition des crépis et la stagnation des eaux de pluie.

L'entretien d'un site comme Loropéni doit être un travail régulier. Pour cela un budget permanent et conséquent est nécessaire ainsi que du personnel qualifié pour certaines opérations techniques.

Interventions réalisées

De l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial à nos jours, les interventions suivantes ont été réalisées.

- L'étude de toutes menaces et pathologies.
- La stabilisation des quatre murs d'enceintes après diverses études et tests. Cela a consisté d'une part à boucher les trous dans le mur et à appliquer des enduits et des joints, et d'autre part à traiter les sillons, les têtes de murs et les fissures. L'opération fut une opportunité d'emplois car elle a nécessité le recrutement d'une dizaine de jeunes de la localité qui ont d'ailleurs été spécialement formés pour l'entretien du site.
- Les études architecturales qui ont permis d'avoir un plan d'aménagement des différentes infrastructures indispensables à la gestion du site. Il s'agit entre autres de magasins pour le matériel, de réserves pour les artefacts, d'une salle d'exposition, de deux salles de conférences, de bureaux pour le personnel de l'administration ainsi que divers kiosques et toilettes.
- Le principal objectif visé par ces interventions est de mettre à la disposition des gestionnaires du site, un système permettant de contrôler, voire stopper le processus de dégradation des ruines de façon à garantir que ce site puisse conserver sa valeur universelle exceptionnelle, être visitable dans de meilleures conditions (lisibilité, sécurité) et autant que possible contribué au développement économique de Loropéni. Pour la réalisation de ces différentes interventions, l'État et les experts burkinabés ont été appuyés par des partenaires comme CRATERE-ENSAG, World monument Fund, le Fonds du patrimoine mondial Africain ainsi que les Ambassades de Norvège et des Pays Bas.
- Les activités de promotion de la « destination Loropéni » :
 - afin d'attirer des touristes dans la commune de Loropéni et sur le site des ruines, plusieurs initiatives ont été menées ;
 - participation à de grandes rencontres commerciales ou touristiques au plan national et international (Salon du tourisme et de l'hôtellerie, Salon international de l'artisanat de Ouagadougou, Festival Lafi bala de Chambéry, marché de Noël de Tremblay-en-France, etc.).
- L'information permanente par les gestionnaires du site sous forme de conférences dans différents ministères (Culture, Finances, Environnement, Sécurité...) ainsi que dans des établissements scolaires et dans des institutions comme les centres culturels (devenus instituts) français.
- Les plus grandes manifestations de promotion ont été organisées lors du 3^e anniversaire de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial qui correspondait aussi au 40^e anniversaire de la Convention de 1972. Il s'agissait d'un colloque international sur le thème « Jeux et enjeux de mémoire dans le sud-ouest du Burkina Faso », regroupant les décideurs, les partenaires au développement et de chercheurs spécialistes de sciences humaines et sociales sur le thème « Le rôle des sciences sociales dans le développement » et enfin d'un semi-marathon qui a vu la participation des différentes forces de défense et de sécurité du Burkina Faso ; cette dernière manifestation était la contribution du patrimoine mondial au Burkina Faso à la cohésion entre les hommes de tenues après la crise de 2011.
- Des publications ou des temps de paroles ont été négociées dans la presse burkinabé³ et internationale (BBC) à l'occasion de dates anniversaires ou d'événements marquant le patrimoine culturel comme le 40^e anniversaire de la Convention de 1972, les destructions de biens du patrimoine culturel⁴ les sessions de l'UNESCO, etc.
- Enfin, il faut signaler la création au sein du Ministère en charge de la Culture, d'une direction centrale dénommée « Direction des sites classés au patrimoine mondial (DSC/PM) » chargée de la gestion du site des ruines de Loropéni et des relations avec le Centre du patrimoine mondial.

- La DSC/PM a aussi reçu pour mission d'élaborer des propositions de nomination d'autres sites culturels burkinabé sur la Liste du patrimoine mondial et d'intervenir dans la formation du personnel du Ministère en charge de la Culture ; à ce titre, elle a pu faire introduire des thèmes sur le patrimoine mondial dans les curricula de formations dans certains enseignements. Treize agents publics et deux jeunes bénévoles de Loropéni travaillent dans cette direction. La DSC/PM a suscité des travaux d'études et de recherches sur des thèmes du patrimoine mondial ou sur le site de Loropéni ; des soutenances de thèses ont déjà eu lieu et des mémoires sont en préparation.



Figure 7 : Façade sud des ruines. © L. Sîmporé



Figure 8 : Angle sud-est après stabilisation. © L. Sîmporé

Aspect particulier sur lequel il serait intéressant de mettre l'accent : la mise en valeur

Au Burkina Faso, le secteur de la culture apparaît comme le parent pauvre du budget national (1,3 % du budget en 2013). Cependant, force est de constater que cette situation s'améliore ; en effet, l'inscription des ruines de Loropéni sur la Liste du patrimoine mondial et le *lobbying* qui s'en est suivi, a entraîné une meilleure prise de conscience de l'importance de la préservation de notre patrimoine culturel de manière générale. L'État a alors fait concevoir par de nombreux organismes, un projet dit de développement du « Pool d'attraction du grand ouest » du Burkina Faso. Cela devrait entraîner la construction de routes carrossables, suivi de l'électrification des localités et de la réalisation d'infrastructures communautaires (écoles, collèges et lycées, centres médicaux et des sites touristiques⁵). L'objectif poursuivi à terme est, d'améliorer le niveau de vie des populations et de créer des opportunités d'emplois.

Résultats obtenus et perspectives et/ou nouvelles orientations

Pour le cas du site de Loropéni, tout paraît prioritaire et cela, dans un contexte où les ressources humaines et financières sont limitées. Néanmoins, lorsqu'on est en face d'une telle situation, la plus réaliste des stratégies demeure l'organisation. Aussi, les deux premières années qui ont suivi l'inscription du site ont été des moments de réflexion très diversifiés.

De plus, avec la conception du nouveau plan de gestion, la nécessité de planifier la construction des infrastructures de médiation et d'accueil des visiteurs est apparue comme une urgence. La réalisation de ces infrastructures a été échelonnée sur cinq ans et les premiers travaux (blocs administratifs, logements pour chercheurs et touristes, salle d'exposition, billetterie, sécurité) ont commencé en 2013. Par le biais de la coopération décentralisée (jumelage), un projet de réhabilitation/rénovation de l'auberge de Loropéni a été engagé. On a tout lieu de croire qu'à partir de juin 2013, la cité de Loropéni sera prête pour accueillir les visiteurs dans les conditions acceptables d'hébergement et de restauration.

La poursuite des recherches dans tous les domaines et principalement en archéologie a été aussi élevée au rang de priorité. Mais en attendant de réunir des moyens conséquents pour cela, la DSC/PM et l'Université de Ouagadougou ont tenu un colloque international en 2012 ; la publication des actes apparaît comme une solution intermédiaire. À côté de cela, des articles ont été publiés dans des revues scientifiques, universitaires ou grand public.

Conclusion et perspective

L'État du Burkina Faso a compris que le premier objectif du classement d'un site sur la Liste du patrimoine mondial est sa conservation pour les générations à venir. Les réflexions qui ont suivi l'inscription du site des ruines de Loropéni ont révélé le volume du travail à faire pour que le site soit une véritable attraction touristique et un tremplin pour le développement de la région. Aujourd'hui, nous constatons qu'il y a eu des avancées, notamment sur le plan de la sensibilisation des décideurs. Certaines actions déjà menées sont visibles (stabilisation, colloque international, diverses publications de textes, cross-relais entre les forces de défense et de sécurité, participation à de grandes manifestations scientifiques ou festives nationales et internationales, etc.).

Au vu de la richesse de son patrimoine culturel, le Burkina Faso ne voudrait pas se contenter d'un seul bien (les ruines de Loropéni) sur la Liste du patrimoine mondial. C'est ce qui justifie la mise en place d'une direction des sites classés au patrimoine mondial dont la mission consiste (en plus de gérer le site déjà inscrit) à penser aussi, la gestion des biens de la liste indicative en vue de l'élaboration de leurs propositions de nominations.



Figure 9 : Problèmes causés par les arbres. © L. Simporé

Notes

- 1 Ky Jean Célestin et Gomgnimbou Moustapha, *Rapport de recherche de l'équipe de collecte des traditions orales sur les ruines de Loropéni*, p. 55. 2008.
- 2 Guilhem, M., sd, *La maison du refus*, in Guilhem, M. et Hebert, J., *Précis d'histoire de la Haute Volta*, supplément au « Précis d'histoire de l'Ouest africain », pp. 15-16.
- 3 Un press-book est confectionné chaque année pour les archives du site.
- 4 Simporé Lassina, 2009, *Patrimoine mondial : Kasubi tombs de l'Ouganda a brûlé, attention à Loropéni*, in *L'Observateur Paalga* (7609) du 14 avril 2010, pp. 8-9.
- 5 Dans le cadre de ce projet, un inventaire des sites et attractions de l'ouest est en cours de réalisation depuis octobre à décembre 2013.

Bibliographie

- Bikienga (Adama), *Inscription des ruines de Loropéni sur la Liste du patrimoine mondial : enjeux et perspectives*, ENAM, Ouagadougou, 2012.
- Guilhem (Marcel) et Hebert (Jean), (sd), *Précis d'histoire de la Haute-Volta, supplément au Précis d'histoire de l'Ouest-africain*, Ligel.
- Koté (Lassina), *Rapport de fouilles archéologiques dans le compartiment sud du site des ruines de Loropéni*, Annexe V. b, du Rapport sur les recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni, Ouagadougou, 60 p. , 2008.
- Ky (Jean Célestin) et Gomgnimbou (Moustapha), *Rapport de recherche de l'équipe de collecte des traditions orales sur les ruines de Loropéni*, 95 p. 2008.
- Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, *Rapport de synthèse de l'atelier de restitution des résultats de recherche d'informations complémentaires sur les ruines de Loropéni*. 2008.
- Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, *Les ruines de Loropéni, proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial*, version révisée suite à la Décision 30 COM 8B.31, 72 p. 2009.
- Simporé (Lassina), *Rapport de fouilles archéologiques dans le compartiment Nord des Ruines de Loropéni, Campagnes du 16 janvier au 15 février et du 15 avril au 4 mai 2008*, Annexe V. c, du Rapport sur les recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni, Ouagadougou, 109 p. 2008.
- Simporé Lassina, *Fouilles d'une « pièce isolée » dans l'enceinte des ruines de Loropéni (Burkina Faso)*, in *Cahier d'Études et de Recherches en Lettres, Sciences Humaine et Sociales (CERLESHS) de l'Université de Ouagadougou*. 2009.